



CODE D'ÉTHIQUE ET DE
CONDUITE EN AFFAIRES

MAI 2015



CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE EN AFFAIRES

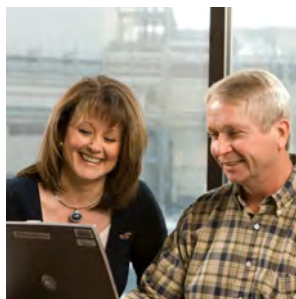


TABLE DES MATIÈRES

Lettre de notre Président	1
Mission Vision Valeurs	2
Notre mission	2
Notre vision	2
Nos valeurs	2
Pourquoi ce code?	3
Application du code	3
Faites-nous part de vos préoccupations	3
Observation des lois et des règlements	4
Traitement équitable et concurrence loyale	4
Intégrité dans toutes nos activités	5
Prevention de la fraude et de la corruption	5
Foreign corrupt practices act des etats-unis (« fcpa »)	6
Cadeaux et invitations	6
Dons de bienfaisance	7
Conflits d'interets	7
Transactions sur les valeurs mobilières de Domtar ("information privilégiée")	8
Relations d'affaires	9
Clients	9
Qualité des produits	9
Fournisseurs	9
Traitement équitable et transparent de nos fournisseurs	9
Normes de conduite en affaires pour nos fournisseurs	9
Interdictions et restrictions commerciales	10
Contrôle des exportations	10
Contrôle des importations	10
Sanctions économiques et embargos	10
Boycottage	10
Gérance et durabilité environnementale	11
Santé et sécurité au travail	11
Diversité et dispositions antidiscriminatoires	11
Drogue et alcool	12
Renseignements confidentiels et exclusifs	12
Protection et utilisation appropriée des biens	12
Sécurité de l'information	13
Divulgateion de l'information	13
Précision et conservation des documents	14
Signaler un comportement illégal ou contraire à l'éthique	15
Réagir à une conduite inappropriée	15
Dérogations	15



Chers collègues,

Domtar est une entreprise attachée à ses valeurs qui s'efforce d'offrir à ses employés un environnement de travail propice à l'agilité, à l'engagement et à l'innovation. Ces valeurs communes sont au cœur même de notre réussite.

Les membres de notre conseil d'administration et de notre comité de direction ont pour objectif majeur de favoriser la création d'une culture organisationnelle solide dans laquelle l'intégrité institutionnelle et individuelle, le respect de la législation, la responsabilité et l'éthique occupent une place centrale, grâce à une vision, à une mission et à des valeurs communes.

Aujourd'hui plus que jamais, notre entreprise est scrutée par un grand nombre de personnes. Il est dès lors essentiel d'aborder les multiples enjeux qui se profilent aux quatre coins du monde de façon cohérente afin de nous assurer d'avoir un comportement irréprochable. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de ce qui suit. Chaque jour, ce que nous faisons et disons forge la réputation de Domtar et influe sur notre avenir commun.

Notre Code d'éthique et de conduite en affaires vise à jeter les bases qui nous permettront d'orienter nos actions de façon appropriée et de respecter les lois et les règlements de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. À bien des égards, l'entreprise socialement responsable qu'est Domtar a adopté des politiques et des bonnes pratiques qui vont au-delà de ce qu'exige la loi et, à ce titre, s'attend à ce que chacun de nous agisse de même.

Notre Code est un guide précieux qui répond aux questions éthiques susceptibles de survenir dans nos relations avec nos administrateurs, nos employés, nos clients, nos fournisseurs et le grand public. Assurez-vous de bien comprendre les responsabilités qui vous incombent en vertu du présent Code et de réfléchir aux répercussions qu'il a sur vous et votre travail.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Apple".

ROBERT E. APPLE
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Williams".

JOHN D. WILLIAMS
PRÉSIDENT ET CHEF
DE LA DIRECTION

NOTRE MISSION

À titre de chef de file mondial de l'industrie, nous offrons à nos clients la meilleure qualité qui soit, permettons à nos employés de se surpasser et avons une influence positive sur nos communautés.

NOTRE VISION

Faire figure de chef de file en innovant dans les technologies, les services et les produits à base de fibre dans une perspective de croissance durable et d'avenir meilleur.

NOS VALEURS

Agilité

Nous serons ceux qui ouvrent la voie dans notre industrie en constante évolution. Lorsque nous devons changer de parcours, nous le faisons. Nous posons des gestes concrets tout en demeurant réfléchis. Nous avons le pouvoir de prendre des décisions dans l'intérêt de notre société et de nos clients. Nous cherchons toujours des façons plus simples et plus efficaces de travailler.

Engagement

Chez Domtar, nous nous engageons envers ceux qui nous entourent. Nous traitons chaque personne avec compassion et respect.

Nous nous engageons autant envers notre sécurité qu'envers celle des autres. Nous n'oublions jamais que notre société est tissée à même l'étoffe de nos communautés et que la protection de l'environnement fait partie de l'âme de notre entreprise. Nous avons nos clients à cœur et nous nous investissons pleinement dans leur réussite.

Innovation

Nous regardons toujours vers l'avenir. Nous ne nous complaisons jamais avec les choses telles qu'elles sont; nous cherchons toujours à les améliorer et nous travaillons ensemble pour atteindre ce but.

Nous consacrons notre ingéniosité et notre créativité à la réussite à long terme. Nous avons la passion des défis en tout genre, qu'ils proviennent de nos clients ou de notre société. Nous avons la fibre pour les relever.





POURQUOI CE CODE?

À titre de chef de file mondial de l'industrie, nous offrons à nos clients la meilleure qualité qui soit, permettons à nos employés de se surpasser, avons une influence positive sur nos communautés et nous engageons à respecter les normes d'éthique et de conduite en affaires les plus élevées. Nous croyons que la façon dont nous exerçons nos activités est aussi importante que les activités que nous exerçons. La compréhension et l'application des normes éthiques énoncées dans notre Code constituent l'un des piliers de notre réussite, aussi bien à l'échelle de l'entreprise qu'à l'échelle individuelle. Le Code reflète nos valeurs fondamentales et constitue un cadre nécessaire à la prise de décision. C'est pourquoi chacun de nous a le devoir de le lire, de le comprendre et de s'y conformer.

APPLICATION DU CODE

Le Code s'applique à tous les employés et à tous les administrateurs de Domtar à travers le monde. Chacun de nous est tenu de se conformer au Code, de signaler toute infraction présumée et de coopérer aux enquêtes menées par l'entreprise en cas d'infractions potentielles.

Le Code ne peut couvrir toutes les lois, toutes les règles et tous les règlements applicables dans les pays où Domtar exerce ses activités, ni répondre à toutes les questions susceptibles de survenir; et n'a pas vocation à le faire. Toutes nos actions doivent être guidées par le bon sens et par ce que nous croyons être bon.

Nous vous encourageons à vous rapprocher de vos superviseurs, de vos gestionnaires, du personnel des ressources humaines, du service juridique ou le secrétariat pour discuter de toute question relative à la ligne de conduite appropriée à adopter dans une situation donnée.

FAITES-NOUS PART DE VOS PRÉOCCUPATIONS

Toute infraction au Code, qu'elle soit réelle, perçue ou potentielle, doit être signalée immédiatement conformément à la section **SIGNALER UN COMPORTEMENT ILLÉGAL OU CONTRAIRE À L'ÉTHIQUE** figurant à la page 28 du présent Code. Les employés travaillant dans un pays où la loi leur interdit de signaler une infraction à la loi ou à une politique relative à la conduite des affaires sont encouragés à signaler une telle infraction, mais n'y sont pas obligés.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet ou pour signaler un problème, veuillez utiliser la ligne d'accès direct en matière d'éthique au 866-323-3653 ou vous rendre sur le site Web suivant <http://www.domtar.ethicspoint.com>.

OBSERVATION DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Domtar exerce ses activités dans plusieurs pays à travers le monde où les coutumes sociales, les lois, les règles et les règlements peuvent être différents de ceux qui existent aux États-Unis. Domtar, à titre de société, de même que tous ses employés et tous ses administrateurs sont tenus de respecter en tout point toutes les lois, toutes les règles et tous les règlements applicables régissant les activités de la société et la conduite de ses affaires, indépendamment du lieu où les activités sont exercées. Les différences culturelles ou les coutumes sociales ne peuvent servir de prétexte à l'accomplissement d'un acte illégal.

En cas de divergence entre la loi étrangère et la loi des États-Unis, ou lorsqu'un employé ou un administrateur doute de la conduite à tenir, il incombe à l'employé ou à l'administrateur de consulter le service juridique ou le secrétariat.

Abstraction faite des aspects strictement juridiques en cause, les employés et les administrateurs doivent agir honnêtement en tout temps et adopter les normes d'éthique et de conduite en affaires les plus élevées, en accord avec la bonne réputation qu'a acquise Domtar à titre d'entreprise socialement responsable respectée.

Si une norme établie par une loi locale diffère des normes figurant dans le présent Code ou pour toute question relative aux lois, règlements, principes, politiques et pratiques mentionnés dans le présent Code, veuillez communiquer avec le service juridique ou le secrétariat.

Domtar procède à un suivi continu et à des vérifications ciblées en fonction des secteurs de risque prioritaires repérés. Le premier dirigeant de l'éthique et de la conformité, en collaboration avec le service de la vérification interne, et d'autres services au besoin, détermine la portée et la fréquence des vérifications ciblées en tenant compte de divers facteurs comme l'évaluation du risque de non-conformité, l'adoption de nouvelles exigences juridiques et réglementaires ou la modification des pratiques entrepreneuriales.

*Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le **Programme de conformité** de Domtar sur Canopée.*

TRAITEMENT ÉQUITABLE ET CONCURRENCE LOYALE

Le succès de Domtar dépend de sa capacité à établir des relations constructives fondées sur l'honnêteté, l'intégrité, l'éthique et la confiance mutuelle. Chaque employé, de même que chaque administrateur, doit traiter équitablement chacun des clients, des fournisseurs, des employés et des administrateurs de la société. Aucun employé ou administrateur ne doit tirer des avantages indus de qui que ce soit au moyen de manipulations, de dissimulations, d'abus de renseignements privilégiés, de fausses indications sur un fait important ou de toute autre pratique déloyale.

Domtar croit au principe de concurrence libre et ouverte. Dans tous les pays où la société exerce ses activités, des lois rigoureuses interdisent tout comportement collusif ou déloyal restreignant la libre concurrence. La société Domtar, ses employés, ses administrateurs et ses agents ne sont pas autorisés à conclure des ententes avec des concurrents en vue de fixer les prix, d'établir des conditions de vente ou de contrôler la production. En outre, la pratique consistant pour un fournisseur à exercer une discrimination par les prix ou par les conditions de vente entre ses différents clients ou à restreindre la liberté de ses clients à se faire concurrence peut parfois être illégale. Le refus de traiter avec des clients peut également soulever des questions d'ordre juridique. L'inobservation de ces lois peut entraîner des sanctions graves pour l'employé, pour Domtar ainsi que pour ses administrateurs et ses dirigeants.

*Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la **Politique antitrust mondiale** de Domtar et la documentation connexe sur Canopée.*

Competition Law Compliance Guide (U.S.) | Guide de la législation sur la concurrence (Canada) | Competition Law Compliance Guide (Europe) | North American Antitrust Law Compliance Quick Reference Guide | Competitor Contact Guidelines and Procedures

Pour obtenir des conseils, veuillez communiquer avec le service juridique.

INTÉGRITÉ DANS TOUTES NOS ACTIVITÉS

Domtar se distingue de ses concurrents par la valeur et la qualité de ses produits et ne se livre pas à la corruption ou à toute autre forme d'activités frauduleuses. Nous ne verserons pas de sommes d'argent, n'offrirons pas d'articles de valeur et n'autoriserons pas ce type de pratiques à des fins incitatives ou dans le but d'influencer le comportement d'une personne travaillant au sein d'un gouvernement ou d'une entreprise privée en vue d'obtenir des avantages commerciaux, indépendamment de la situation géographique ou des coutumes locales.

Nous nous conformerons à toutes les lois de prévention de la fraude et de la corruption applicables aux États-Unis, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA »), et dans les autres pays où nous exerçons nos activités.

Il est formellement interdit aux employés et aux administrateurs de Domtar de verser ou de recevoir des paiements illicites, notamment des pots-de-vin. Un pot-de-vin s'entend de toute somme d'argent, de tout cadeau ou de tout article de valeur accordé en échange d'un traitement de faveur.

La fraude et la corruption sont des crimes graves et les sanctions encourues par les personnes se livrant à de tels actes peuvent être très graves. Domtar ne peut autoriser la pratique d'activités frauduleuses dans ses relations d'affaires avec des représentants du gouvernement ou des partenaires commerciaux.

PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION

Domtar se distingue de ses concurrents par la valeur et la qualité de ses produits et ne se livre pas à la corruption ou à toute autre forme d'activités frauduleuses. Nous ne verserons pas de sommes d'argent, n'offrirons pas d'articles de valeur et n'autoriserons pas ce type de pratiques à des fins incitatives ou dans le but d'influencer le comportement d'une personne travaillant au sein d'un gouvernement ou d'une entreprise privée en vue d'obtenir des avantages commerciaux, indépendamment de la situation géographique ou des coutumes locales.

Nous nous conformerons à toutes les lois de prévention de la fraude et de la corruption applicables aux États-Unis, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA »), et dans les autres pays où nous exerçons nos activités.

Il est formellement interdit aux employés et aux administrateurs de Domtar de verser ou de recevoir des paiements illicites, notamment des pots-de-vin. Un pot-de-vin s'entend de toute somme d'argent, de tout cadeau ou de tout article de valeur accordé en échange d'un traitement de faveur.

La fraude et la corruption sont des crimes graves et les sanctions encourues par les personnes se livrant à de tels actes peuvent être très graves. Domtar ne peut autoriser la pratique d'activités frauduleuses dans ses relations d'affaires avec des représentants du gouvernement ou des partenaires commerciaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique anticorruption](#) de Domtar.

[Anti-Bribery and Corruption Policy \(Europe\)](#) | [Anti-Corruption Policy \(China\)](#) | [Anti-Kickback Compliance Policy](#) | [Anti-Corruption Due Diligence Questionnaire](#) | [Anti-Corruption Policy – Flow Chart Dealing with Agents](#) | [Template Anti-Bribery Terms for Agents](#)

Pour obtenir des conseils, veuillez communiquer avec le service juridique.

FOREIGN CORRUPT PRACTICES ACT DES ÉTATS-UNIS (« FCPA »)

La FCPA régit la façon dont nous exerçons nos activités en dehors des États-Unis. La FCPA interdit toute pratique consistant à verser, à offrir ou à promettre de l'argent ou quoi que ce soit de valeur à des représentants ou à des employés d'un gouvernement ou d'un parti politique étranger (y compris les employés des organismes placés sous la tutelle d'un gouvernement) à des fins incitatives dans le but d'obtenir, de conserver ou d'orienter un marché.

Domtar est une société américaine constituée en vertu des lois de l'État du Delaware. Par conséquent, ses employés et ses administrateurs travaillant dans d'autres pays doivent également se conformer à la FCPA.

Vous devez, indépendamment des coutumes sociales et entrepreneuriales du pays dans lequel vous travaillez, veiller à respecter scrupuleusement les lois des États-Unis, les lois locales et les normes de Domtar relatives à la conduite des affaires avec des employés et des représentants du gouvernement ou des membres de leur famille.

Lors de vos relations d'affaires avec des agents, des consultants et des tiers situés en dehors des États-Unis, vous devez porter une attention particulière à ce qui suit :

- Assurez-vous de ne jamais verser de sommes d'argent susceptibles d'être transférées à des représentants situés à l'extérieur des États-Unis ou à toute autre personne dans le but d'influencer une décision en faveur de Domtar;
- Assurez-vous de ne jamais avoir recours à un agent pour effectuer un paiement que Domtar ne peut effectuer;
- Assurez-vous de conserver une trace écrite des sommes d'argent versées à un agent dans le cadre de votre relation d'affaires, afin que Domtar puisse s'assurer qu'aucun paiement illicite n'a été effectué.

CADEAUX ET INVITATIONS

Nous n'offrons ni ne recevons de cadeaux ou d'invitations inappropriés. Dans de nombreuses cultures, les cadeaux et les invitations font partie intégrante de la relation d'affaires. Ils peuvent même favoriser la bonne entente et renforcer la relation. Néanmoins, certains cadeaux et invitations peuvent exercer une influence répréhensible ou donner l'impression d'exercer une telle influence, et présenter un risque potentiel de conflit d'intérêts ou de violation de la loi anticorruption. Pour cette raison, nous ne devons jamais offrir ou accepter des cadeaux ou des invitations, quelle qu'en soit la valeur, visant à influencer une décision.

Aucune invitation ni aucun cadeau ne doit être offert, donné, fourni ou accepté par un employé, un administrateur, un agent (ou un membre de leur famille) de Domtar, sauf dans les cas suivants :

- Il s'agit d'un cadeau sans valeur monétaire;
- Le cadeau ou l'invitation ne peut être considéré comme un paiement illicite ou un pot-de-vin;
- Le cadeau ou l'invitation ne viole aucune loi ou ni aucun règlement.

Les cadeaux ou les invitations donnés ou reçus dans le cadre d'une relation d'affaires ne doivent pas être excessifs ou trop généreux. Si vous vous demandez si un cadeau ou une invitation est acceptable, veuillez vous rapprocher de votre superviseur, d'un gestionnaire, du service juridique ou le secrétariat.

Aucun cadeau ni aucune invitation, quelle qu'en soit la valeur, ne saurait être donné ou fourni pour le compte de Domtar à des fins incitatives ou en échange d'un traitement de faveur.

DONS DE BIENFAISANCE

Domtar peut consacrer des fonds à des œuvres de bienfaisance uniquement à titre gracieux. Ces dons ne peuvent en aucun cas être liés, directement ou indirectement, à une acquisition passée ou future de produits Domtar.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les décisions et les mesures que nous prenons doivent servir au mieux les intérêts de Domtar. Par conséquent, il est strictement interdit de se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts. Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'un individu interfèrent, ou semblent interférer, de quelque manière que ce soit, avec les intérêts de Domtar. Une situation de conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'un employé, un administrateur ou un membre de sa famille prend des mesures ou a des intérêts susceptibles d'influer sur la capacité de l'employé ou de l'administrateur à exercer ses fonctions au sein de Domtar avec objectivité et efficacité.

Il peut également y avoir conflit d'intérêts lorsqu'un employé, un administrateur, ou un membre de sa famille obtient des avantages personnels inappropriés grâce au poste de l'employé ou de l'administrateur au sein de Domtar. De tels conflits d'intérêts peuvent compromettre le discernement professionnel et le sens des responsabilités envers Domtar et menacer les activités et la réputation de la société.

Lorsque le conseil d'administration ou un comité du conseil d'administration de Domtar doit prendre une décision en lien avec une entreprise à laquelle un administrateur de Domtar est affilié, ce dernier doit se déclarer incompétent.

Tout conflit d'intérêts apparent, possible ou réel doit rigoureusement être évité. Bien qu'il ne soit pas possible d'énumérer toutes les activités et les situations qui peuvent faire l'objet d'un conflit d'intérêts, la liste suivante peut vous aider à reconnaître les plus importantes :

- Occasions d'affaires. Profiter personnellement d'occasions découvertes grâce à l'exercice de ses fonctions, à la connaissance de renseignements ou à l'utilisation de biens de Domtar; ou utiliser ses fonctions, des renseignements ou des biens de Domtar à des fins personnelles ou pour faire concurrence à Domtar.
- Cadeaux ou invitations. Recevoir ou donner à un fournisseur, un client ou un concurrent des cadeaux et/ou des invitations d'une valeur non négligeable.
- Prêts. Il est interdit d'accorder des prêts ou des garanties d'obligations à des employés ou à des membres de leur famille sans l'approbation préalable écrite du président et chef de la direction de Domtar et, le cas échéant, du conseil d'administration ou d'un comité du conseil. Domtar ne prolonge, ne maintient ni ne conclut un prêt personnel à l'intention d'un administrateur ou d'un dirigeant.
- Activité externe. Prendre part à des activités externes qui altèrent sensiblement ou entravent le rendement des services d'un employé auprès de Domtar.
- Emploi à l'extérieur de la société. Occuper un poste d'administrateur, de représentant, d'employé, de partenaire, de consultant ou d'agent dans une entreprise qui est un fournisseur, un client ou un concurrent de Domtar.
- Intérêts personnels. Avoir un intérêt personnel direct ou indirect dans une transaction à laquelle Domtar participe.
- Investissements personnels. Détenir directement ou indirectement un nombre important d'actions d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent, être créancier ou avoir un autre intérêt financier à l'égard de l'un d'eux.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils sur une situation particulière, veuillez communiquer avec le service juridique ou le secrétariat de Domtar.

TRANSACTIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE DOMTAR (« INFORMATION PRIVILÉGIÉE »)

Les lois adoptées à l'échelle du gouvernement fédéral des États-Unis et des États interdisent l'utilisation d'une « information privilégiée importante » dans le cadre de transactions sur les valeurs mobilières de Domtar. En vertu de ces lois, aucun employé ni aucun administrateur ne peut effectuer des transactions sur les valeurs mobilières de Domtar (pour son propre compte, celui de Domtar ou pour le compte de quelqu'un d'autre) lorsqu'il dispose d'une information privilégiée importante (« opération d'initié ») reliée à Domtar. En outre, aucun employé ni aucun administrateur qui dispose d'une information privilégiée importante ne peut communiquer cette information à des tiers qui peuvent l'utiliser pour décider d'acheter ou de vendre des valeurs mobilières de la société (« indication confidentielle »). Ces restrictions s'appliquent également aux valeurs mobilières des autres entreprises si un employé ou un administrateur apprend une information privilégiée importante dans l'exercice de ses fonctions au sein de Domtar. En plus d'enfreindre la politique de Domtar, les opérations d'initié et les indications confidentielles sont interdites par la loi.

Ce qui constitue une « information privilégiée importante » est une question d'ordre juridique complexe, mais on considère généralement qu'il s'agit d'une information inconnue du public susceptible d'influer sur la décision d'un investisseur raisonnable qui envisage d'acheter des valeurs mobilières de Domtar. Cette information comprend, sans toutefois s'y limiter, toute information liée à un fractionnement d'actions et à d'autres mesures liées à la structure du capital, à d'importants changements de la direction, à des projets d'acquisition ou de désinvestissement, ainsi que toute information relative aux bénéficiaires ou à d'autres données financières. Cette information demeure une information « privilégiée » jusqu'à ce qu'elle soit divulguée au public.

Toute personne qui détient une information privilégiée importante est réputée être un « initié ». Il s'agit entre autres des administrateurs, des dirigeants, des employés (personnel cadre et non cadre) de même que les membres de leur famille ou toute autre personne vivant sous le même toit, leurs amis ou leurs courtiers qui peuvent avoir obtenu cette information directement ou indirectement en raison d'une « indication confidentielle » d'un initié.

Des sanctions graves, allant jusqu'à des amendes et à des peines d'emprisonnement, peuvent être imposées aux personnes qui concluent des opérations lorsqu'elles détiennent une information privilégiée importante, de même qu'aux entreprises et aux personnes détenant un contrôle, telles que les dirigeants ou les administrateurs, qui omettent de prendre des mesures appropriées afin d'éviter ou de détecter les infractions en matière d'opérations d'initié par leurs employés ou leurs subordonnés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [Politique relative aux opérations sur titres](#) sur Canopée. Si vous avez un doute sur la bonne conduite à adopter, veuillez communiquer avec le service juridique ou le secrétariat.



Clients

Servir nos clients dans le monde entier et établir avec eux des relations étroites : voilà l'une de nos priorités absolues. Nous nous efforçons constamment de proposer des produits de grande qualité qui répondent aux besoins et aux attentes de nos clients, ou les dépassent, tout en respectant nos obligations juridiques et éthiques.

Qualité des produits

Il est de notre responsabilité de comprendre les attentes de nos clients et d'y répondre avec des produits de qualité tout en respectant des normes éthiques élevées et en se conformant aux lois et aux règlements en vigueur. Nous devons nous assurer que nos produits sont conçus, fabriqués et distribués de façon à honorer nos obligations à l'égard de nos clients et dans le respect des lois applicables.

Fournisseurs

La réussite de Domtar repose sur son engagement à fournir des produits de grande qualité grâce à ses relations étroites avec ses partenaires. Les relations que nous entretenons avec nos fournisseurs sont fondées sur la confiance, l'équité et le respect mutuel. Nous attendons de nos fournisseurs, de leurs employés et de leurs sous-traitants le même niveau d'intégrité professionnelle que celui que nous attendons de nos employés.

Traitement équitable et transparent de nos fournisseurs

Si, dans le cadre de votre emploi, vous devez travailler avec des fournisseurs, vous devez les traiter avec intégrité et professionnalisme et respecter les normes et les lois applicables en matière d'approvisionnement. Nous ne fournirons pas à un fournisseur des renseignements commerciaux confidentiels (tarifs proposés, information relative à une soumission gagnante, etc.) d'un autre fournisseur. Communiquer de façon honnête et ouverte avec les fournisseurs, chercher à comprendre les problèmes qui surviennent et travailler en collaboration pour trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties.

Normes de conduite en affaires pour nos fournisseurs

Dans le but de protéger la réputation de Domtar et de garantir la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les normes énoncées dans le présent Code ou qu'ils agissent de façon cohérente avec ces normes.

Si, dans le cadre de votre emploi, vous devez travailler avec des fournisseurs, aidez-les à comprendre nos exigences en matière de conformité et d'éthique. Soyez attentif et signalez à votre gestionnaire tout comportement venant d'un fournisseur, de ses employés ou de ses sous-traitants qui semble contraire aux normes du présent Code.

Domtar s'engage à sous-traiter ses activités de façon responsable et à s'assurer que ses fournisseurs exercent leurs activités d'une manière socialement responsable. La transparence et la durabilité sont deux éléments essentiels à la chaîne d'approvisionnement de Domtar. Domtar attend de ses fournisseurs qu'ils agissent à titre d'entreprises socialement responsables dans les collectivités au sein desquelles ils exercent leurs activités et qu'ils respectent les engagements suivants :

- Ne pas avoir recours au travail forcé ou au travail carcéral involontaire, de quelque forme que ce soit, y compris au trafic de personnes et à l'esclavage.
- Ne pas recruter des employés mineurs au sens de la législation applicable sur le travail des enfants.
- Respecter les lois et les règlements applicables en matière de salaire minimum, d'heures supplémentaires et de durée maximale du travail.
- Respecter les lois applicables relatives au choix d'un employé de se joindre, ou non, à une organisation ou à une association reconnue juridiquement.

Interdictions et restrictions commerciales

À titre de multinationale présente dans le monde entier, Domtar est tenue de connaître les lois qui restreignent le commerce international et de s'y conformer. Les lois régissant le commerce international sont complexes et changent fréquemment. En cas d'infractions, les sanctions encourues peuvent être graves et comprendre notamment des amendes, la révocation de permis ou des peines d'emprisonnement.

Tous les employés de Domtar qui participent à la vente, à la commercialisation, à la distribution ou au transport de matériaux ou à la prestation de services à l'échelle internationale doivent se conformer aux lois applicables, aux dispositions du présent Code et aux politiques de l'entreprise relatives aux restrictions en matière de commerce international.

*Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le **Programme de conformité** de Domtar en matière de contrôle des exportations et la documentation connexe sur Canopée. Pour obtenir des conseils, veuillez communiquer avec le premier dirigeant de la conformité en matière d'exportations ou le service juridique..*

Contrôle des exportations

Les activités de Domtar à travers le monde doivent être conformes à toutes les lois adoptées par les États-Unis et les gouvernements locaux en matière de contrôle des exportations. De nombreux pays ont adopté des lois restreignant l'exportation de biens et de technologies ainsi que les transactions avec certains états, entités ou individus.

Les États-Unis disposent de mécanismes de contrôle qui restreignent l'exportation de certains produits, services, données techniques et logiciels vers d'autres pays, ainsi que la réexportation de ces derniers d'une destination hors États-Unis vers une autre.

Contrôle des importations

Nous ne devons pas importer ou faire le commerce de produits ou de marchandises provenant d'un pays soumis aux sanctions commerciales imposées par le gouvernement des États-Unis ou les gouvernements locaux. Les employés dont les fonctions consistent à importer des produits ou des marchandises doivent s'assurer que tous les documents d'importation sont exacts et qu'ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables. Lorsqu'il est de notre responsabilité de le faire, nous devons nous assurer que la description et la valeur des produits ou des marchandises importés sont exactes.

Sanctions économiques et embargos

L'Office of Foreign Assets Control (OFAC – Bureau de contrôle des actifs étrangers) du département du Trésor des États-Unis administre les sanctions économiques et les embargos commerciaux contre notamment des pays et des régimes ciblés hors États-Unis, des organisations soutenant le terrorisme, des organisations internationales de trafic de stupéfiants afin de protéger la sécurité nationale, la politique étrangère et les intérêts économiques des États-Unis. Toutes les personnes et les entreprises américaines doivent se conformer aux règlements de l'OFAC. Une infraction peut entraîner de graves sanctions pénales ou civiles.

Si vous avez un doute sur le caractère légal d'une relation d'affaires ou d'une transaction, veuillez communiquer avec le service juridique.

Boycottages

Domtar ne participera pas au boycottage de pays, de citoyens ou d'entreprises figurant sur une liste noire, à moins que ce boycottage ne soit avalisé par le gouvernement des États-Unis et que la participation de Domtar ne soit approuvée par le service juridique.

Toute demande provenant de clients, de fournisseurs ou de toute autre personne appelant Domtar à participer à un boycottage, ou toute demande d'information relative à la position de Domtar sur un boycottage particulier, doit être transmise immédiatement au service juridique.

GÉRANCE ET DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Conformément à sa Politique environnementale, Domtar s'engage à exercer ses activités d'une manière qui protège l'environnement, préserve les ressources, réduit son empreinte écologique et assure un développement durable. Domtar cherche à améliorer continuellement sa performance environnementale en établissant, en révisant et en mettant à jour ses objectifs environnementaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique environnementale](#) de Domtar sur Canopée.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Conformément à sa Politique sur la santé et sécurité au travail, la santé et la sécurité au travail sont une priorité absolue de Domtar. Nous nous efforçons de nous assurer que les conditions, l'équipement et les lieux de travail sont sécuritaires. Nous encourageons la participation et la responsabilisation des employés et de la direction en les invitant à repérer, à prévenir et à éliminer les conditions dangereuses et les risques de lésions corporelles.

La santé et la sécurité en milieu de travail, la qualité des produits et l'efficacité des activités sont indissociables. Domtar veille à améliorer de façon continue sa performance en matière de santé et de sécurité grâce à la collaboration étroite de la direction, des employés et des syndicats, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des employés et en vue de contribuer au succès de l'entreprise.

Domtar s'engage à :

- faire de la santé et de la sécurité de ses employés une priorité dans tous les aspects de ses pratiques de gestion;
- établir, communiquer et faire respecter, avec la participation des employés, les règles spécifiques au milieu de travail et les méthodes de travail sécuritaires;
- favoriser et accroître la sensibilisation, l'esprit d'initiative et la responsabilisation des employés en matière de santé et de sécurité par leur engagement envers les processus d'amélioration continue;
- mesurer la performance en matière de santé et de sécurité en fonction de normes établies et communiquer les résultats aux employés;
- procéder à des vérifications en matière de santé et de sécurité afin de s'assurer que les pratiques de gestion sont conformes aux objectifs énoncés dans la politique, aux lois et aux principes de bonne gestion.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique sur la santé et sécurité au travail](#) de Domtar sur Canopée.

DIVERSITÉ ET DISPOSITIONS ANTIDISCRIMINATOIRES

Conformément à sa Politique en matière de discrimination et harcèlement, Domtar respecte la dignité, les droits et les aspirations de chacun de ses employés et administrateurs et s'engage à leur offrir un milieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement où les chances sont égales pour tous.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique antidiscrimination et antiharcèlement](#) de Domtar sur Canopée.

DROGUE ET ALCOOL

Domtar s'engage à offrir à ses employés un lieu de travail sain et sécuritaire où chacun peut travailler dans un environnement exempt des effets de la drogue et de l'alcool. Domtar applique une politique de « tolérance zéro » à cet égard.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique sur la drogue et l'alcool](#) disponible sur Canopée.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS ET EXCLUSIFS

Les renseignements commerciaux confidentiels et exclusifs sont l'un des atouts les plus précieux de Domtar. Nous devons préserver la confidentialité des renseignements (exclusifs ou non) qui nous sont confiés non seulement par Domtar, mais aussi par nos employés, nos fournisseurs, nos clients et par des tiers reliés à nos activités.

Les renseignements confidentiels comprennent tous les renseignements privilégiés qui, s'ils sont divulgués, peuvent être utilisés par nos concurrents ou avoir des conséquences dommageables pour Domtar, ses clients ou ses fournisseurs. Voici quelques exemples de renseignements confidentiels : les plans stratégiques, les projets d'acquisition ou de désinvestissement, les renseignements financiers, les plans de commercialisation ou les plans relatifs à un nouveau produit, les listes de clients et la tarification, les idées de recherche et développement, les procédés de fabrication, la propriété intellectuelle et les secrets de fabrication ainsi que les listes, les rapports et les bases de données contenant des renseignements personnels sur un employé ou un administrateur; etc.

Nous devons prendre des mesures pour préserver le caractère confidentiel de ces renseignements en les conservant de façon sécuritaire, en limitant l'accès aux employés qui en ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions et en évitant d'en discuter dans des lieux publics.

Les renseignements confidentiels peuvent être divulgués lorsque Domtar l'autorise ou lorsque leur divulgation est obligatoire en vertu des lois ou des règlements. L'obligation de préserver les renseignements confidentiels est continue et ne prend pas fin avec la cessation de l'emploi.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils sur une situation particulière, veuillez communiquer avec le service juridique ou le secrétariat de Domtar.

PROTECTION ET UTILISATION APPROPRIÉE DES BIENS

Il incombe à chacun d'utiliser de façon appropriée et rationnelle les biens de Domtar; d'un fournisseur; d'un client et d'un tiers, notamment les renseignements (exclusifs ou non), le matériel, les installations, l'équipement et les immobilisations incorporelles. Personne ne doit utiliser ces biens à des fins personnelles ou dans l'intérêt d'autrui. En outre, chacun doit agir de façon à protéger ces biens contre tout dommage, perte, abus, vol, élimination ou gaspillage et s'assurer qu'ils ne sont utilisés qu'à des fins professionnelles légitimes.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils sur une situation particulière, veuillez communiquer avec le service juridique ou le secrétariat de Domtar.





SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Domtar gère ses systèmes d'information et ses systèmes de technologie de l'information (TI) avec la diligence requise et prend les mesures appropriées pour protéger ces systèmes afin d'assurer une offre de services et de produits continue. La Politique mondiale de sécurité de l'information de Domtar (la « Politique ») présente des directives générales concernant tous les contrôles de sécurité nécessaires pour garantir la conformité des activités professionnelles de Domtar aux politiques, normes et lignes directrices de sécurité de l'entreprise et aux exigences juridiques et réglementaires qui s'appliquent.

Tous les utilisateurs doivent :

- protéger les systèmes d'information de Domtar contre tout accès, toute modification et toute divulgation non autorisés, ou contre toute perte, et ce, de manière fiable et cohérente;
- utiliser les systèmes de TI de Domtar en respectant leur description de poste, les exigences qui en découlent et toute autre politique connexe (notamment celles interdisant la discrimination et le harcèlement) et mener leurs activités professionnelles avec diligence et conformément à la Politique;
 - » Les systèmes de courriel de Domtar Les systèmes de courriel sont destinés principalement à être utilisés à des fins professionnelles. Par conséquent, toute utilisation personnelle excessive durant les heures de travail est interdite de même que toute utilisation susceptible d'entraver la productivité du système, comme l'envoi de pièces jointes lourdes ou de fichiers audio/vidéo.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique mondiale de sécurité de l'information](#) de Domtar sur Canopée.

DIVULGATION DE L'INFORMATION

À titre de société américaine constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, Domtar est tenue de se conformer aux lois adoptées à l'échelle du gouvernement fédéral des États-Unis et de son État qui imposent des obligations continues de divulgation. Domtar doit régulièrement présenter des rapports à la United States Securities and Exchange Commission (« SEC ») et au New York Stock Exchange et les transmettre à ses actionnaires et au grand public. En outre, Domtar est tenue de divulguer des renseignements et de présenter des rapports similaires en vertu de la loi canadienne applicable en raison de l'inscription à la cote de ses actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Ces rapports doivent être conformes aux lois et aux exigences sur les valeurs mobilières applicables et ne peuvent comporter des inexactitudes importantes ni omettre des faits importants lorsque la divulgation de ces faits est requise.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique en matière de divulgation de renseignements importants](#) de Domtar sur Canopée.

PRÉCISION ET CONSERVATION DES DOCUMENTS

Domtar répond aux normes de précision et d'exhaustivité les plus strictes en matière d'établissement de documents. Ces documents servent de fondement pour gérer ses activités, mesurer et honorer ses obligations envers ses actionnaires, ses employés, ses administrateurs, ses fournisseurs, etc. et répondre aux exigences de déclaration financière, fiscale, juridique, etc. Les documents financiers doivent être tenus conformément aux exigences prévues par la loi et aux principes comptables généralement reconnus.

En matière de préparation et de tenue des documents, nous devons :

- consigner et communiquer l'information avec précision et honnêteté;
- respecter les normes, les pratiques, les règles, les règlements et les contrôles comptables applicables dans les pays dans lesquels Domtar exerce ses activités;
- s'assurer que toutes les données sont consignées rapidement, avec précision et qu'elles sont correctement documentées. Les documents de Domtar sont soumis à des vérifications internes et externes. Aucune donnée ne peut à dessein fausser ou camoufler la vraie nature d'une opération;
- s'abstenir d'établir tout fonds ou bien non divulgué ou non enregistré, pour quelque raison que ce soit;
- tenir à jour des livres et des documents qui reflètent avec fidélité et exactitude les opérations commerciales de Domtar;
- nous conformer à la Politique de conservation des documents de Domtar.

*Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la **Politique de gestion des documents** de Domtar sur Canopée.*



SIGNALER UN COMPORTEMENT ILLÉGAL OU CONTRAIRE À L'ÉTHIQUE

Tout employé ou administrateur qui s'inquiète ou est témoin d'un comportement illégal ou contraire à l'éthique ou qui croit qu'une loi, une règle, un règlement ou le présent Code n'a pas été respecté, notamment en matière de pratiques comptables, de contrôles internes ou de questions relatives à la vérification, doit le signaler dans les plus brefs délais de la façon suivante :

- au premier dirigeant de l'éthique et de la conformité (premier vice-président et chef des affaires juridiques et administratives);
- conformément au document intitulé Politique et procédures applicables à la soumission de plaintes relative aux pratiques comptables, aux contrôles internes, aux questions de vérification et d'autres questions (Politique pour la soumission des plaintes) de Domtar.

Toute personne souhaitant signaler des problèmes ou des inquiétudes de manière confidentielle, en rapport avec un comportement illégal ou contraire à l'éthique, réel ou supposé, peut le faire en utilisant une ligne d'assistance gérée par une tierce partie, soit en ligne sur www.domtar.ethicspoint.com, soit en composant les numéros sans frais indiqués sur le site Web ou dans la Politique pour la soumission des plaintes. Toute personne est encouragée à signer la plainte qu'elle soumet. Toutefois, les plaintes peuvent également être soumises sous le couvert de l'anonymat, dans la mesure où les lois locales le permettent. Veuillez consulter la Politique pour la soumission des plaintes pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont elle est administrée et pour savoir comment soumettre une plainte en fonction de son lieu géographique.

En outre, la Politique relative aux communications de Domtar présente des moyens de communication permettant aux parties intéressées de communiquer avec les administrateurs, le comité de vérification ou le conseil d'administration.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [Politique relative aux communications](#) sur Canopée ou sur notre site Web.

Les employés travaillant dans un pays où la loi leur interdit de signaler une infraction à la loi ou à une politique relative à la conduite des affaires sont encouragés à signaler une telle infraction, mais n'y sont pas obligés.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la [Politique pour la soumission des plaintes](#) et la [Politique relative aux communications](#) de Domtar sur Canopée.

RÉAGIR À UNE CONDUITE INAPPROPRIÉE

Le présent Code s'applique à tous de façon uniforme, indépendamment du poste occupé au sein de Domtar. Les employés qui contreviennent au Code sont passibles de mesures disciplinaires. Les superviseurs et les gestionnaires d'un employé faisant l'objet de mesures disciplinaires sont aussi passibles de mesures disciplinaires pour n'avoir pas bien supervisé la conduite de l'employé ou pour avoir usé de représailles envers un employé qui a signalé une infraction.

La réaction de Domtar à une conduite inappropriée dépend d'un certain nombre de facteurs, dont celui qui consiste à déterminer si le comportement inapproprié suppose une conduite illégale. Les mesures disciplinaires peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des réprimandes et avertissements, une période d'essai, une suspension, une rétrogradation, une réaffectation, une réduction de salaire ou un congédiement immédiat. Les employés doivent savoir que certaines actions et omissions interdites par le Code peuvent constituer des crimes susceptibles de donner lieu à des poursuites pénales individuelles, à des amendes et à des peines d'emprisonnement si l'employé est déclaré coupable.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils sur une situation particulière, veuillez communiquer avec le service des ressources humaines, du service juridique ou le secrétariat de Domtar.

DÉROGATIONS

Les dérogations ou les exceptions à notre Code ne peuvent être consenties qu'à l'avance et seulement dans des circonstances exceptionnelles. Seuls le conseil d'administration ou un comité du conseil peuvent accorder une dérogation au présent Code à un administrateur ou à un cadre supérieur, et cette dérogation doit être divulguée sans délai conformément aux lois et aux exigences sur les valeurs mobilières applicables.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils sur une situation particulière, veuillez communiquer avec le service juridique ou le secrétariat.

RESSOURCES

Service juridique

Zygmunt Jablonski	Premier vice-président et chef des affaires juridiques et administratives	zygmunt.jablonski@domtar.com	803-802-8068
Ania Brzezinski	Vice-présidente, Services juridiques et Conseillère générale associée	ania.brzezinski@domtar.com	514-848-5003
Marguerite Goraczko	Chef, conseillère juridique principale	marguerite.goraczko@domtar.com	514-848-6450
José Hidalgo Queipo de Llano	Chef, département juridique, agent de conformité, Espagne; agent protection des données, Europe	jose.hidalgo@domtar.com	+34 60 6795234
Nancy Klembus	Vice-présidente, Services juridiques et Conseillère générale adjointe	nancy.klembus@domtar.com	803-802-8065
Rick McAtee	Vice-président, relations de travail, conseiller juridique en emploi	rick.mcatee@domtar.com	919-237-4017
Inna Nekhim	Chef, conseillère juridique principale	inna.nekhim@domtar.com	514-848-5001

Secrétariat

Razvan Theodoru	Vice-président, droit corporatif et secrétaire	razvan.theodoru@domtar.com	803-802-8163
Josée Mireault	Directrice, droit corporatif et secrétaire adjointe	josee.mireault@domtar.com	514-848-5151

Autre

Jessika Landry	Vice-présidente, vérification interne	jessika.landry@domtar.com	514-848-5753
Giuseppe Lobelia	Chef, douanes et conformité aux règles du commerce international	giuseppe.lobelia@domtar.com	514-848-5312

A

Abus 4, 12
 Activités 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14
 Affaires 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 15, 13, 16
 Agent 6, 7
 Agilité 1, 2
 Alcool 12
 Avantages 4, 5, 7

B

Bienfaisance 7
 Biens 7, 10, 12
 Boycottage 10

C

Cadeaux 6, 7
 Clients 1, 2, 3, 4, 9, 10, 12
 Collusoire 4
 Comportement 1, 3, 4, 5, 9, 15
 Concurrence 4, 7
 Concurrent 7
 Conduite 1, 3, 4, 6, 8, 9, 15
 Confiance mutuelle 7
 Confidentialité 12
 Conflit d'intérêts 6, 7
 Conformité 4, 9, 10, 13, 15
 Conseil 1, 7, 15
 Consultant 7
 Contraire à l'éthique 3, 15
 Corruption 5

D

Déloyal 4
 Dérogation 15
 Discrimination 4, 11, 13
 Divulgateur 12, 13
 Documents 10, 14
 Douanes 16
 Drogue 12

E

Emprisonnement 8, 10, 15
 Engagement 1, 2, 9, 11

F

Fraude 5

H

Harcèlement 11, 13
 Honnêteté 4, 14

I

Illégal 3, 4, 15
 Importation 10
 Information privilégiée 8
 Infraction 3, 10, 15
 Intégrité 1, 4, 5, 9
 Intérêt personnel 7
 Investissements 7

L

Lois 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15

M

Manipulations 4
 Mission 1, 2

N

New York Stock Exchange 13

O

Obligations 7, 9, 13, 14
 Occasions 7
 Opération d'initié 8

P

Partenaires	5, 9
Politique de gestion des documents	14
Politique relative aux communications	15
Politiques	1, 4, 10, 13
Poursuites pénales.	15
Prêts	7
Produits de qualité	9

R

Règlements	1, 3, 4, 9, 10, 12, 14
Règles	3, 4, 11, 14
Relations.	1, 4, 5, 6, 9, 16
Représentants	5, 6
Réputation.	1, 4, 7, 9

S

Santé et sécurité au travail	11
Secrétariat	3, 4, 6, 7, 8, 12, 15, 16
Sécurité de l'information	13
Service juridique	3, 4, 5, 6, 10, 15, 16

T

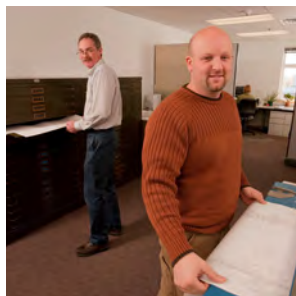
Technologie de l'information	13
Tolérance zéro	12

V

Valeurs fondamentales	3
Valeurs mobilières.	8, 13, 15
Vérification interne	4, 16
Vision	1, 2



Domtar



La marque de la
gestion forestière
responsable



Domtar est heureuse de verser
une contribution annuelle de
425 000 \$ au WWF grâce à la vente
de ses produits FSC® EarthChoice®.

® Marque déposée WWF. Symbole du panda
Tous droits réservés. © 1986 WWF.

© Tous droits réservés. 1986 Symbole du panda
WWF – Fonds mondial pour la nature

® - WWF - est une marque déposée du WWF.



[http://www.domtar.com/fr/
papier-ressources/11071.asp](http://www.domtar.com/fr/papier-ressources/11071.asp)



La TRACE PAPIER®

www.latracepapierdomtar.com